

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 07 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2019
Date d'affichage	1 ^{er} mars 2019

Etaient présents : (24)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DEGRAND Christophe, PRONIER Isabelle, THAON Doriane, THOMAS Loïc, Adjoints,

WLOSIK Edmond, COURTENS Jean-Claude, VANPEPERSTRAETE Régis, BUSSCHAERT Laurence, LENOIR Sylvie, RICHARD Nicolas, GLAZIK Dorothée, HUGOO Isabelle, CALCOEN David, JOOS Clément, CHRISTIAEN Gérard, VERROUST Martine, BRETON Franck, DEBRIL Sylvie, PLANCKE Jean-Lin, FAES Françoise, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration :(3)

LEMOINE Isabelle	donne procuration à	DEHONDT Florence
DOUARD Cristelle	«	DERAM Didier
WECKSTEEN Nathalie	«	BRETON Franck

Absents/excusés : CWYNAR Yann – NION Bérange

Secrétaire de séance : JOOS Clément

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion 2018 pour la commune.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le compte de gestion 2018 - Commune

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - REGIE DE TRANSPORT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que ceux du compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion 2018 pour la régie de transport.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le compte de gestion 2018 – Régie de Transport

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – CAVEAUX/CAVURNES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion 2018 pour le budget Caveaux/Cavurnes.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le compte de gestion 2018 – Caveaux/Cavurnes

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil prend connaissance en détail des dépenses et recettes de l'année.

Ce document a été examiné par la commission des finances le 31/01/2019.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse.

Les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	2.710.026,40 €	5.615.237,14 €
Dépenses	1.494.963,91 €	4.819.156,91 €
Résultat de l'exercice	+1.215.062,49 €	+ 796.080,68 €
Reprise des résultats antérieurs	+ 168.978,01 €	+ 2.017.481,36 €
Résultats cumulés (art 001)	+1.384.040,50 €	+ 2.813.562,04 €
Reste à réaliser		
• en dépense	3.214.336,30 €	
• en recette	148.000,00 €	
Déficit/excédent pour la section	-1.682.295,80 €	+ 2.813.562,04 €
Déficit/excédent global tenant compte des RAR	+ 1.131.266,24 €	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame Leprovost, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2018.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

DECIDE : d'adopter le compte administratif 2018 - Commune

5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - REGIE DE TRANSPORT

Le Conseil prend connaissance des dépenses et recettes de l'année.

Ce document a été examiné par la commission des finances le 31/01/2019.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT
Recettes	125.508,36 €
Dépenses	125.508,36 €
Résultat de l'exercice	0 €
Reprise du résultat antérieur	0 €
Déficit/excédent pour la section	0 €

Ce compte administratif ne dégage aucun résultat. Ses dépenses sont équilibrées par une subvention d'équilibre versée par la commune d'un montant de 80.843,57€ pour l'exercice 2018, les autres recettes sont composées d'une subvention du Conseil Régional pour 28.588,16€, de remboursement d'une partie des charges de personnel pour 1.567,09€ et d'aide pour les contrats aidés pour 2.509,54€.

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame Leprovost le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2018 pour la régie de transport.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le compte administratif 2018 – Régie de Transport

6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET CAVEAUX/CAVURNES

Le Conseil prend connaissance en détail des dépenses et recettes de l'année.

Ce document a été examiné par la commission des finances le 31/01/2019.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse.

Les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	3.600,00 €	4.140,00 €
Dépenses	0,00 €	4.140,00 €

Résultat de l'exercice	+3.600,00 €	0,00 €
Reprise des résultats antérieurs	-94.656,00 €	-0,20 €
Résultats reportés en 2018	-91.056,00 €	-0,20 €

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame Leprovost, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2018 du budget caveaux/cavernes

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le compte administratif – Caveaux/Cavernes

7) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2018 – COMMUNE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le Compte Administratif présente

- un excédent de fonctionnement cumulé de 2.813.562,04€
- un déficit d'investissement à couvrir de 1.682.295,80€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2018	
Résultat de l'exercice 2018 fonctionnement (excédent)-COMMUNE (pour mémoire excédent 2017 = 1.025.289,40 €)	796.080,68 €
Report résultats année antérieure après financement des investissements (2018-ligne budgétaire 002)	2.017.481,36 €
RESULTAT CUMULE	2.813.562,04 €
DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2018 et AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2018 investissement (excédent)-COMMUNE	1.215.062,49 €
Report résultats année antérieure (excédent)	1.678.972,40 €
Résultat Global hors RAR (ligne 001 du BP 2019)	1.384.040,50 €
Solde des RAR (déficit)	-3.066.336,30 €
RESULTAT CUMULE (déficit)	-1.682.295,80 €

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	
Apurement du déficit d'investissement (article 1068)-COMMUNE (excédent reporté – (dépenses et recettes d'investissement 2018 + les RESTES à Réaliser au 31/12/2018))	1.682.295,80 €
Affectation de l'excédent reporté (ligne budgétaire 002 du BP 2019) – Report en section de fonctionnement	1.131.266,24 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

DECIDE : d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2018 - Commune

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2018 – REGIE DE TRANSPORT

Au 31 décembre 2018, le compte administratif et le compte de gestion présentent un résultat de fonctionnement nul, il n'y a pas de résultat à affecter pour la régie de transport.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2018 – Régie de Transport

9) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2018 – CAVEAUX-CAVURNES

Tenant compte de la vente de 6 caveaux au cours de l'année, voici le résultat au 31/12/2018

DETERMINATION DU RESULTAT d'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2018	
Résultat de l'exercice 2018 Exploitation	0,00 €
Report résultat année antérieure après financement des investissements (2018-ligne budgétaire 002) - Déficit	-0,20 €
RESULTAT CUMULE (déficit)	-0,20 €
DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2018 et AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2018 d'investissement	+3.600,00 €
Report résultat année antérieure (déficit)	-94.656,00 €
Résultat Global hors RAR (ligne 001 du BP 2019)	-91.056,00 €
Solde des RAR	0
RESULTAT CUMULE	-91.056,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	
Affectation du déficit reporté (ligne budgétaire 002 du BP 2018) – Report en section de fonctionnement	-0,20 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2018 – Caveaux/Cavernes

10) VIDE DRESSING – TARIFS

Un vide dressing a lieu le dimanche 12 mai 2019 salle de la Briqueterie.

Les exposants s'installeront sur des emplacements prédéfinis sur table.

Il est proposé de fixer le prix de l'emplacement à :

- 8€ pour les places à l'intérieur du bâtiment
- 5€ pour les places en extérieur sur le parking

Les encaissements s'effectueront sur la régie de recettes « droit de place » contre un reçu du journal à souche.

Ces tarifs resteront applicables pour les années à venir à défaut de délibération modificative.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter ces tarifs

11) APPEL À PROJETS DU SIECF 'MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE'

PROGRAMME 2019 – BATIMENT NEUF OU RENOVE.

M. Frédéric DEVOS le Maire de la commune de Wormhout rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce deux compétences principales à savoir celle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et celle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la Mairie. Ces travaux ont vocation à réduire la demande en énergie et/ou sont particulièrement vertueux en matière énergétique.

M. Frédéric DEVOS le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peut entrer dans le cadre de l'appel à projet lancé par le SIECF au titre de la maîtrise de la demande en énergie.

M. Frédéric DEVOS le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux de

rénovation énergétique. Ces travaux viseront à maîtriser la demande en d'énergie du réseau d'électricité (basse tension) ou de gaz naturel.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 27 VOIX POUR :

- Valide le projet exposé dans la présente délibération,
- Autorise M. Frédéric DEVOS le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, dans le cadre de l'appel à projet 'maîtrise de la demande en énergie'
- Accepte le règlement de l'appel à projet 'Maîtrise de la demande en énergie',
- Note que le SIECF collectera et mutualisera tous les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SIECF.

12) ACCORD DE PRINCIPE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT ET/OU D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AVENUE LECLERC ET RUE DE CASSEL

Vu les statuts du SIECF,

Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et ENEDIS pour la distribution publique d'électricité, en date du 21 novembre 2018,

M. Frédéric DEVOS, Maire de la commune de Wormhout rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce une compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à ENEDIS, par le biais d'un traité de concession.

M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux d'effacement et / ou d'enfouissement des réseaux électriques Avenue Leclerc et rue de Cassel. Ces travaux pourront s'intégrer dans un projet global comprenant (Travaux eau potable, assainissement, travaux de voirie, aménagement du cadre de vie,.....)

M. le Maire précise que les travaux d'effacement et / ou d'enfouissement des réseaux électriques entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ENEDIS. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF. Le financement de ce programme est assuré majoritairement par le SIECF et ENEDIS. Le reste à charge pour la Commune sera entre 30 % (résorption de fils nus et/ ou périmètre ABF) et 40 % (autre cas) du montant HT des travaux.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux.

L'opposition demande s'il y a une date de début de travaux ?

Mr DEGRAND précise qu'il s'agit d'un accord de principe et que non, aucune date n'est encore définie

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 27 VOIX POUR :

- Valide le projet exposé dans présente délibération
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, du dossier présenté, au titre de l'article 8 du traité de concession avec ENEDIS
- Donne un accord de principe pour la prise en charge à hauteur 30% à 40% du montant des travaux d'effacement et / ou d'enfouissement des réseaux électriques
- Note que les aménagements en matière de voirie et éclairage public (si la commune n'adhère pas à la compétence EP) sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

13) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE RAM

La CCHF au titre des compétences facultatives intervient pour la mise en œuvre d'une politique sociale dans le domaine de l'accueil et des loisirs de la petite enfance et de la jeunesse et notamment pour le Relais Assistants Maternels. Nous demande de bien vouloir mettre à disposition les locaux de la MCA et de la Médiathèque à titre gratuit comme stipulé dans la convention jointe en annexe.

Il est demandé au conseil de permettre à M. le Maire de signer cette convention.

Mr PLANCKE demande si la commune à chiffré le coût de cette mise à disposition gratuite ? Chauffage, électricité ou autres...

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit et que donc non aucune étude de chiffrage n'a été faite et d'ailleurs dans quel but ?

Mr PLANCKE indique que cela pourrait servir, pour avoir du poids lors d'échange avec la CCHF.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

14) SOLLICITATION DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Dans le cadre des futurs travaux de la mairie, des demandes de subventions vont être faites auprès des partenaires pouvant accorder des subventions.

Il est demandé au conseil de permettre à M. le Maire de signer toutes les demandes qui seront faites.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les demandes de subvention

15) VENTE DE TERRAIN.

Nous avons été contactés par Mr FOORT pour un projet de méthanisation.

Au vu de l'emplacement du futur projet, il y a une voie communale VC344 qui se trouve juste à côté et Mr FOORT souhaiterait acheter cette voie communale.

La surface totale est de 2408 m² et le coût du terrain est de 1.5€/m².

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour signer une promesse de vente de cette voie communale pour un tarif net vendeur de 3612 €.

Si le projet ne viendrait pas à voir le jour, la commune reste propriétaire de la VC344.

Les coûts de bornage et des actes seront à la charge de l'acquéreur.

Mme FAES demande si c'est un chemin de randonneur ?

Mr DEGRAND précise qu'il s'agit d'un chemin permettant aux engins agricoles d'aller dans les champs et donc non ce n'est pas un chemin de randonneur.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente du terrain

16) TOTEMS AUX ENTrees DE VILLE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Une convention d'occupation du domaine public départemental pour les 4 totems aux entrées de la ville : « Rue d'Herzeele, Rue de Cassel, Rue de Bergues et rue d'Esquelbecq » doit être signée avec le Département.

Un exemplaire de la convention est annexé à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention.

L'opposition précise que les panneaux sont déjà installés alors pourquoi voter ?

Mr DEGRAND précise que les panneaux ont été installés en accord avec le département et que le département n'avait toujours pas envoyé la convention et qu'il s'agit simplement d'une formalité.

Mme FAES demande si une convention ne devrait pas être faite également pour les planimètres ?

Mr DEGRAND indique que la convention reprend tous les panneaux.

Mr BRETON précise que personnellement il trouve les totems et planimètres très moche et que cette pollution visuelle n'est pas flatteuse pour la commune.

Mr PLANCKE précise que contrairement à ce qui a été annoncé, il y a un coût en assurance pour la commune et de 1300 € pour mettre de la pub ce n'est pas à la portée de tous les commerçants de la commune.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

DECIDE : d'autoriser M. le Maire à signer la convention

17) ROB – DOB

Le débat présente les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses.

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat est inscrit dans la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins être actée dans une délibération. Un Rapport sur les Orientations Budgétaires dont la forme est précisée par décret doit être présenté. Il est transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Le rapport comporte les chapitres suivants :

- La présentation succincte de la loi de finances 2019 et de la loi de programmation 2018-2022
- La loi de finances et son impact pour la ville
- La présentation de l'exécution budgétaire 2017
- L'Analyse de la structure de la dette
- Les hypothèses retenues pour construire le budget 2019
- Les orientations budgétaires 2019
- Les budgets annexes

Le Conseil municipal prend acte de l'invitation de Monsieur le Maire à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2019.

Après avoir exposé le document et les grandes orientations pour la commune.

Mr PLANCKE se réjouit de la baisse des arrêts maladie.

Mr BRETON, remercie Mr le Maire pour la clarté du document.

Mme DEBRIL revient sur la vidéo protection et le manque de transparence jusqu'à présent et qu'il existe des lois.

Mr DEGRAND précise que nous sommes en phase terminale de réception et que tant que la réception n'a pas été faite, il s'agit toujours d'un projet en chantier et que toutes les lois sont bien évidemment respectées.

Mr Le Maire précise que pour le 4 avril lors du prochain conseil, les élus du conseil pourront aller dans le centre technique afin de se rendre compte des installations et Mr le Maire espère que la réception sera faite d'ici là.

Questions diverses :

L'opposition a souhaité savoir ou en été les discussions avec l'AIPI pour l'installation dans les locaux de l'ancienne caserne des pompiers.

Mr le maire précise que le projet est en discussion avec l'AIPI.

18) LISTE DES DECISION PRISES PAR LE MAIRE

1) 10/12/2018 : il est signé un avenant n° 3 au marché n° 2015-06 : SMACL Assurances – 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9.

Objet : Flotte automobile – mise à jour du parc (acquisition IVECO DT-933-YW en 2018)

Les autres termes du marché restent inchangés.

2) 11/12/2018 : est signé avec Madame BRU Caroline, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 14 décembre 2018 au dimanche 16 décembre 2018, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame BRU Caroline

5 rue de Bergues – 59 470 WORMHOUT

N° SIRET : 518 822 044

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 14 décembre au dimanche 16 décembre 2018).

Horaires de la prestation : Le vendredi 14 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 15 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 16 décembre 2018 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 3m) : 40€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 22 octobre 2018.

3) 12/12/2018 : le remboursement des frais de réparation du véhicule par le responsable du sinistre est accepté.

Objet : Flotte automobile – FIAT DUCATO AX-738-PS

Montant des réparations : 100,98€

Montant de l'indemnité : 100,98€

4) 12/12/2018 : le contrat de maintenance du logiciel Biblixnet, de l'interface (portail) et d'hébergement est signé avec la société BIBLIX SYSTEMES, domiciliée à Moissy Cramayel (77 550).

Le contrat est conclu pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2019. Le contrat est reconductible par décision expresse par périodes annuelles dans la limite maximale de 2 ans. Un nouveau contrat sera proposé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le montant de la maintenance et de l'hébergement sont fixés pour une année. Le montant pour l'année 2019 est fixé à 969.19 € H.T. soit 1 163,03 € T.T.C. pour la maintenance.

Le montant pour l'année 2019 est fixé à 542.97 € H.T. soit 651.56 € T.T.C. pour l'hébergement.

5) 13/12/2018 : est signé avec Madame VERLANDE Jennifer, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 14 décembre 2018 au dimanche 16 décembre 2018, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame FACHE Carine

300 rue de Cassel– 59299 BOESCHEPE

N° SIRET : 511 476 889 00015

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 14 décembre au dimanche 16 décembre 2018).

Horaires de la prestation : Le vendredi 14 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 15 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 16 décembre 2018 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 13 décembre 2018.

6) 17/12/2018 : est signé avec la société BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

un contrat BL BL system care – Integral – serveur aux conditions suivantes :

- Mise à jour vers BL system care – Integral avec anti virus 17 postes : tarif annuel : 1.256,00€ HT
- Extension de garantie sur site du serveur HP + ASA 5505 : 676,00€/an
- Mise en service de BL System care avec maintenance supplémentaire de 3 ans ASA 5505 : 1.367,00€ HT

Date de signature du contrat : 06/12/2018

Durée : 12 mois reconductible tacitement à compter de la mise en service.

7) 17/12/2018 : est signé avec la Société HPS HYGIENE PRO SERVICES - 16, rue du petit Train – 62250 MARQUISE :

Objet : contrat d'entretien du système d'extraction (hottes, filtres à graisse, tourelles d'extraction, conduits) des cuisines du restaurant scolaire, conformément à la législation sur les ERP (article GC18 du code ERP).

Durée du contrat : 3 ans à compter du 01/01/2019 au 31/12/2021

Date de signature du contrat : **le 17 décembre 2018**

Montant du contrat : 550,00€ HT pour 1 intervention/an.

Conditions de révisions : pas de révision de prix.

8) 21/12/2018 : est signé avec la société Air liquide – TSA 10020 – 69794 SAINT PRIEST CEDEX

Objet : une convention de mise à disposition d'emballages de gaz -

OXYGENE Bouteille L50 - prix de la location pour les 3 ans : 236,00€ TTC

ACETYLENE Bouteille de 6,5kg - prix de la location pour les 3 ans : 236,00€ TTC

pour une durée de **trois ans** avec effet à compter du **1^{er} mars 2019 jusqu'au 28 février 2022**, moyennant la somme de **472,00€ TTC pour les trois ans.**

Date de signature du contrat : **le 20 décembre 2018**

9) 21/12/2018 : est signé avec ETN – Hôtel des technologies – Rue de l'Ecluse Trystram – 59140 DUNKERQUE, un contrat d'entretien pour l'installation téléphonique du groupe scolaire Jean Moulin

Le présent contrat prendra effet au 01/01/2019

Le contrat est conclu pour **l'année 2019** et les trois années civiles suivantes. Il prendra fin **au 31 décembre 2022.**

Le montant du contrat est de **327,00€ HT – 392,40€ TTC par an, prix révisable** annuellement selon les modalités prévues à l'article 8 du contrat.

10) 31/12/2018 : est signé avec le cabinet HOCQUET, mandataire du Groupement HOCQUET-GROUPAMA-CIGAC – 63 avenue Gustave Lemaire – BP 21035 – 59375 DUNKERQUE CEDEX 1

Un marché d'assurance au titre de la « GARANTIE STATUTAIRE » des agents CNRACL de la commune de Wormhout aux conditions suivantes :

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 31 décembre 2018**

Il est conclu pour 2 ans à compter du 01/01/2019.

ARTICLE 2 : Conditions financières – Uniquement agents CNRACL – TBI+SFT+NBI+IR

Garantie	Franchise	Taux
Décès	Néant	0.17%
Accident du travail/maladie professionnelle	Néant	0.91%
CLM/CLD	Néant	2.63%
Maladie Ordinaire	10 jours fermes par arrêt	2.29%
Maternité	Néant	0.68%
TOTAL		6.68%

11) 08/01/2019 : est signé avec la société RANDSTAD – Agence d Hazebrouck – Résidence Chambord 17 bd de l'Abbé Lemire – 59190 HAZEBROUCK,

Deux contrats de travail temporaire aux conditions suivantes :

Objet : travail temporaire au sein des services techniques

Durée : période du 1^{ER} Janvier au 31 Août 2019 inclus à raison de 35h/semaine (Possibilité de dépassement d'horaire).

Conditions financières : 20,06€ par heure + la TVA au taux de 20%

La dépense sera inscrite au compte 611 du budget de la Commune.

Date de signature du contrat : **le 8 Janvier 2019**

12) 09/01/2019 : est signé avec la SARL HOPSOMER FLANDRES AUTO-ECOLE – 47 rue d'Esquelbecq – 59470 WORMHOUT – SIRET : 40194497000011

une convention aux conditions suivantes :

Objet : convention de formation au permis de conduire CE (code et conduite) pour un agent des services techniques

Durée : période de formation du 7 Janvier au 25 janvier 2019 d'une durée de 105 heures

Conditions financières : 2.330,00€ TTC dont 188.33€ HT (TVA 20%) et 72.04€ HT (TVA 5.5%)

La dépense sera inscrite au compte 6184 du budget de la Commune.

Date de signature du contrat : **le 7 Janvier 2019**

13) 10/01/2019 : est signé avec la société SOVITRAT – Agence de Lille – 125, rue d'Athènes – 59000 LILLE – SIRET 484140777.00067,

Un contrat de travail temporaire aux conditions suivantes :

Objet : travail temporaire au sein du restaurant scolaire et aide à la préparation et au service de la manifestation du 11/01/2019.

Durée : période du 7 Janvier au 8 Février 2019 à raison de 8h45 par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi (Possibilité de dépassement, horaire définitif connu à l'issue de la période), soit 35 heures/semaine.

Conditions financières : 20,18€ par heure + la TVA au taux de 20%

La dépense sera inscrite au compte 611 du budget de la Commune.

Date de signature du contrat : **le 10/01/2019**

14) 14/01/2019 : est signé avec le groupement :

Nom	Adresse	Siret	Fonctions
WONK Architectes	10, rue de Cambrai à LILLE	52433641900022	MANDATAIRE du groupement Architecte
Becquart Economistes et Ingénieurs associés	Zone industrielle de l'Épinette – 59850 NIEPPE	46150135500055	CO-TRAITANT Bureau d'études, Economiste
Bollinger et Grohmann	15, rue Eugène Varlin – 75010 PARIS	49762032800045	CO-TRAITANT Bureau d'études structures et façades
Cabinet Conseil Vincent Hedont (CCVH)	15, rue Condorcet – 75009 PARIS	52395133300039	CO-TRAITANT Bureau d'études acoustiques

un marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la mairie et de la salle des aînés de Wormhout.

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 14 janvier 2019

FORFAIT DE REMUNERATION PROVISOIRE et REPARTITION D'HONORAIRES

HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE			
COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX HT :		2 400 000,00 €	
MISSION DE BASE (LOI MOP) :	240 000,00 €	10,00%	
OPC	24 000,00 €	1,00%	
SSI	7 200,00 €	0,30%	
MONTANT DU MARCHÉ :	Montant HT :	271 200,00 €	11,30%
	TVA (20%) :	54 240,00 €	
	Montant TTC :	325 440,00 €	

REPARTITION DES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR PRESTATAIRE								
ELEMENTS DE MISSION	WONK ARCHITECTES Architectes et mandataires		BECQUART BET TCE, Economie et OPC		BOLLINGER BET Structure		CCVH BET Acoustique	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
MISSION DE BASE (LOI MOP)								
DIAG	1 380,00 €	28,75%	456,00 €	9,50%	2 964,00 €	61,75%		
ESQ	7 411,20 €	77,20%	912,00 €	9,50%	1 276,80 €	13,30%		
APS	10 080,00 €	52,50%	5 472,00 €	28,50%	2 736,00 €	14,25%	912,00 €	4,75%
APD	19 242,00 €	53,45%	10 260,00 €	28,50%	4 788,00 €	13,30%	1 710,00 €	4,75%
PC	6 516,00 €	90,50%	684,00 €	9,50%				
PRO	25 800,00 €	43,00%	22 800,00 €	38,00%	8 550,00 €	14,25%	2 850,00 €	4,75%
ACT	2 994,00 €	24,95%	6 840,00 €	57,00%	1 596,00 €	13,30%	570,00 €	4,75%
VISA	10 575,60 €	62,95%	3 192,00 €	19,00%	2 234,40 €	13,30%	798,00 €	4,75%
DET	42 302,40 €	62,95%	12 768,00 €	19,00%	8 937,60 €	13,30%	3 192,00 €	4,75%
AOR	4 532,40 €	62,95%	1 368,00 €	19,00%	957,60 €	13,30%	342,00 €	4,75%
MISSIONS COMPLEMENTAIRES								
OPC	1 200,00 €	5,00%	22 800,00 €	95,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
SSI	360,00 €	5,00%	6 840,00 €	95,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL HT	132 393,60 €		94 392,00 €		34 040,40 €		10 374,00 €	
TVA (20%)	26 478,72 €	48,82%	18 878,40 €	34,81%	6 808,08 €	12,55%	2 074,80 €	3,83%
Total TTC	158 872,32 €		113 270,40 €		40 848,48 €		12 448,80 €	

Il y aura lieu d'ajuster le forfait de rémunération provisoire lors de la validation de la phase APD (Avant Projet détaillé) avec une base définitive du montant des travaux.

Durée du marché : 4 ans.

Durée prévisionnelle des études : 7 mois
Durée prévisionnelle des travaux : 14 mois

15) 16/01/2019 : est signé avec la société DORMAKAB SAS – ADV services – 3, rue Descartes – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS, un contrat de d'entretien pour la porte automatique de la médiathèque, à compter du 31 janvier 2019 jusqu'au 30 janvier 2022 aux conditions suivantes :

- Coût annuel 1^{ère} année : 472,22€ HT soit 566,66€ TTC (Contrat OR). Ce prix sera révisable pour les années suivantes selon la formule reprise à l'article 11 des conditions générales annexées au contrat.
- durée de trois ans à compter du 31/01/2019.

Date de signature du contrat : le 16/01/2019

16) 22/01/2019 : est signé avec la société :

APAVE Nord-Ouest SAS – Agence de Dunkerque - Rue Noort Gracht - ZI de Petite Synthe - CS 30044 - 59944 un marché à procédure adaptée pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la restauration du kiosque à musique de Wormhout.

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 janvier 2019**

Code	Détail	Montant HT
BA0001	Contrôle technique de Construction (loi du 04/01/78) – L +PS+SEI +TH +Hand)	2.970,00€
BA0048	Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées (HAND Att)	60,00€

Durée du marché : 08 mois.

17) 22/01/2018 : est signé avec la société :

APAVE Nord-Ouest SAS – Agence de Dunkerque - Rue Noort Gracht - ZI de Petite Synthe - CS 30044 - 59944 un marché à procédure adaptée pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la restauration du kiosque à musique de Wormhout.

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 janvier 2019**

Coût de la mission : 1.760,00€ HT – 2.112,00€ TTC

18) 30/01/2019 : est signé avec la société :

DEKRA Industriel SAS – agence Nord Pas de Calais – Parc d'activités de l'Etoile – 2, rue Galilée – 59760 GRANDE SYNTHE un marché à procédure adaptée pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la mairie et de la salle des aînés de Wormhout.

Missions : S – SEI – LP – Hand – PS – Av – PV – Th – F + attestations : ATTAXES - ATTRT,

Coût : 8.400,00€ HT – 10.080,00€ TTC

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 30 janvier 2019**

Durée du marché : 22 mois.

19) 30/01/2019 : est signé avec la société :

APAVE Nord-Ouest SAS – Agence de Dunkerque - Rue Noort Gracht - ZI de Petite Synthe - CS 30044 - 59944 un marché à procédure adaptée pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la restauration du kiosque à musique de Wormhout.

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 30 janvier 2019**

Coût de la mission : 3.720,00€ HT – 4.464,00€ TTC

Durée du marché : 22 mois.

20) 30/01/2019 : est signé avec :

- Madame Christine CHARPENTIER, conteuse, – ROCAMBOLE – 23, rue des Chaufour – 59143 SAINT-MOMELIN. SIRET : 49769296200010

un contrat de prestations aux conditions ci-après :

Prestations : animations contées autour de thèmes à définir

Date et durée : les 07 mars 2019, 05 juin 2019 et 15 octobre 2019 à 9h30 pour une durée de 20 mn par séance.

Le coût de l'intervention est de 289,99 € HT – 305,94 € TTC/séance, soit au total 917,81€ TTC qui seront réglés à ROCAMBOLE sur présentation d'une facture à l'issue de chaque séance.

Date de signature du devis : 30/01/2019

21) 30/01/2019 : est signé avec :

- Madame Christine CHARPENTIER, conteuse, – ROCAMBOLE – 23, rue des Chaufour – 59143 SAINT-MOMELIN. SIRET : 49769296200010

un contrat de prestations aux conditions ci-après :

Prestation : Mais voici Madame Bibouille à Noël

Date et durée : 18 décembre 2019 à 10 h pour une durée de 30 mn par séance.

Le coût de l'intervention est de 354,99 € HT – 374,51 TTC qui sera réglé à ROCAMBOLE sur présentation d'une facture.

Date de signature du devis : 30/01/2019

22) 02/02/2019 : Maître Didier CATTOIR, Ancien Bâtonnier – Docteur en Droit Public – Avocat au Barreau de Dunkerque, assurera la défense de la commune de Wormhout dans les affaires N°1900020 et 1900033 auprès de la COUR D'APPEL DE DOUAI présentées par M Mickaël Ladeyn contre la Commune de Wormhout.

Maître Didier CATTOIR prendra toutes les mesures nécessaires et représentera la commune de Wormhout dans ces affaires. Ses honoraires s'élèveront à 200,00€ HT/heure + les frais payés à des tiers selon les termes de la convention ci-annexée du 30/01/2019.

Les honoraires de Maître CATTOIR seront inscrits au budget de la commune au compte 6227/8 frais d'actes et de Contentieux.

23) 05/02/2019 : est signé avec la société :

VOIRIE ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS- RUE DU FORT GASSION – BP 30108- 62922 AIRE SUR LA LYS
- SIRET : SIRET : 34286905400052

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°01 – Gros œuvre

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **525 000,00€ HT – 630 000,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

24) 05/02/2019 : est signé avec la société :
BSM ENTREPRISE GENERALE- RUE DE L ENERGIE- 59560 COMINES - SIRET : SIRET : 37975607500022
un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation
LOT n°02 - Charpente

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **110 000,00€ HT – 132 000,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

25) 05/02/2019 : est signé avec la société :
VOIRIE ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS- RUE DU FORT GASSION – BP 30108- 62922 AIRE SUR LA LYS
- SIRET : SIRET : 34286905400052
un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation
LOT n°03 – Couverture Etanchéité

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **155 000,00€ HT – 186 000,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

26) 05/02/2019 : est signé avec la société :
VOIRIE ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS- RUE DU FORT GASSION – BP 30108- 62922 AIRE SUR LA LYS
- SIRET : SIRET : 34286905400052
un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation
LOT n°04 – Bardage métallique

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **104 000,00€ HT – 124 800,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

27) 05/02/2019 : est signé avec la société :
MENUISERIE ROBART- 410 RUE DE MAMETZ- 62120 ROQUETOIRE - SIRET : SIRET : 38920194800012
un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation
LOT n°05 – Menuiseries extérieures

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **28 000,00€ HT – 33 600,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

28) 05/02/2019 : est signé avec la société :
SAM NORD- PAS DE LA BECQUERELLE - 4 AVENUE ST PIERRE - CS10400- 59874 WAMBRECHIES CEDEX -
SIRET : SIRET : 80766973400020
un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation
LOT n°06 – Métallerie serrurerie

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **51 338,00€ HT – 61 605,60€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

29) 05/02/2019 : est signé avec la société :

DENIS ZA- 12 RUE DE LA BRIQUETERIE- 59229 TETEGHEM - **SIRET : SIRET : 33518654000027**

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°07-Platrerie – cloisonnement – Plafonds suspendus

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **35 957,31€ HT – 43 148,77€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

30) 05/02/2019 : est signé avec la société :

MNBK- 8 RUE LOUIS BLANQUI- 59760 GRANDE-SYNTHE - **SIRET : SIRET : 79190877500038**

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°08 - Menuiseries intérieures

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **41 000,00€ HT – 49 200,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

31) 05/02/2019 : est signé avec la société :

SARL CRL- 7 RUE DE LA SAMARITAINE – SAINT POL SUR MER- 59430 DUNKERQUE - **SIRET : SIRET : 41946907700038**

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°09 – carrelage-faïence

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **34 480,67€ HT – 41 376,80€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

32) 05/02/2019 : est signé avec la société :

STTS SAS- 40 RUE DU COMMERCE- 51350 CORMONTREUIL - **SIRET : SIRET : 80487083000010**

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°10 – Sols sportifs

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **56 490,00€ HT – 67 788,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

33) 05/02/2019 : est signé avec la société :

ESPACE ET NUANCES- 2 RUE DES ARTISANS – ZAC DU LAC- 59380 ARMOBOUTS CAPPEL - **SIRET : SIRET : 39423117900042**

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°11 – Peintures – Revêtements muraux

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **35 500,00€ HT – 42 600,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

34) 05/02/2019 : est signé avec la société :

FLASH ENERGIES- CROIX ROUGE SA - BAT 1A – CENTRE D AFFAIRES DE LA LINERIE- 59380 QUAEDYPRE -

SIRET : SIRET : 49291658000029

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°12 – Electricité

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **105 916,72€ HT – 127 100,06€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

35) 05/02/2019 : est signé avec la société :

HYDROLINE- 128 RUE PASTEUR- 59370 MONS-EN-BAROEUL - **SIRET : SIRET : 39232268100058**

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°13 – Chauffage ventilation plomberie sanitaire

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **235 000,00€ HT – 282 000,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

36) 05/02/2019 : est signé avec la société :

VOIRIE ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS- RUE DU FORT GASSION – BP 30108- 62922 AIRE SUR LA LYS

- SIRET : SIRET : 34286905400052

un marché de travaux pour la construction de la salle de danse et musculation

LOT n°14 – VRD – Aménagements extérieurs

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 05 février 2019**

Coût du marché : **125 000,00€ HT – 150 000,00€ TTC**

Durée du marché : 10 mois.

37) 21/02/2019 : est signé avec la Société SASU « Nord Gonflables », représentée par Monsieur Pascal LEBLON, un contrat d'engagement pour la création et fonctionnement d'une aire de jeux, du 15 au 31 juillet 2019 aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Société SASU Nord Gonflables représentée par Monsieur Jacky HERMANT

Siège social : 7 rue Pascal – 62670 Mazingarbe

Tél. : 03.61.48.80.18

N° de SIRET : 841 961 188 000 15

Date de la prestation : Du 15 au 31 Juillet 2019 inclus du lundi au dimanche de 14h à 19h avec renouvellement des jeux 3 fois sur la période.

Coût de la prestation :

Montant total TTC : 9504.92 € (Neuf-mille-cinq-cent-quatre euros et quatre-vingt-douze centimes) TTC.

Date de signature du contrat : le 21/02/2019

38) 21/02/2019 : est signé avec la société « EMAGE », représentée par Madame Angélique STAELENS, un contrat d'engagement pour une représentation du spectacle « Cover Queen » le samedi 6 juillet 2019 à 21 h pour une durée de 1h45 environ

et

Le dimanche 7 juillet 2019, une représentation de spectacle « Ken-g Ramon » à 20h pour une durée de 1h15 environ suivi de « Keen-V » pour une durée d'1heure environ, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Société EMAGE Madame Angélique STAELENS

Siège social : 81 rue Jean Jaurès – 62160 BULLY LES MINES

N° de SIRET : 813 475 944 00035

Code APE : 9001Z

Date de la prestation : le samedi 6 juillet 2019 à 21h et dimanche 7 juillet 2019 à 20h

Coût de la prestation :

Montant total HT : 54 502,37 € HT (Cinquante-quatre-mille-cinq-cent-deux euros et trente-sept centimes)

TVA de 5,5% : 2 997,63 €

Montant total TTC : 57 500 € (Cinquante-sept-mille-cinq-cents euros) TTC.

Acompte à verser : 28750 € (A régler à la signature du contrat)

Reste dû à l'issue de la prestation : 28750 €

Date de signature du contrat : le 21 février 2019

39) 01/03/2019 : est signé avec la société SAS **NORD COLLECTIVITE – ZA du bois – Rue du Pont Gave – 62840 FLEURBAIX**, un contrat d'entretien pour la maintenance et le contrôle des équipements de cuisine du restaurant scolaire municipal pour 12 mois renouvelable 2 fois, aux conditions financières suivantes :

- contrat du 01/03/2019 au 28/02/2020 : 1.995,00€ HT – 2.394,00€ TTC

Date de signature du contrat : le 01 mars 2019

Condition de révision du prix : selon la formule reprise dans le contrat en page 7.

40) 26/02/2019 : est signé avec la société **FONDASOL LILLE – Parc d'activités du Mélantois – 50, rue des Sorbiers – CS20541 – 59185 LESQUIN**, un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique G2-AVP sur le site de la mairie et de la salle des aînées aux conditions suivantes :

Montant HT : 8.200,00€ - TTC : 9.840,00€

Date de signature du contrat : le 26 février 2019

Durée : 5 semaines.

41) 28/02/2019 : est signé avec la société SOVITRAT – Agence de Lille – 125, rue d'Athènes – 59000 LILLE – SIRET 484140777.00067, un contrat de travail temporaire aux conditions suivantes :

Objet : travail temporaire au sein du restaurant scolaire

Durée : période du 25 Février au 5 Avril 2019 à raison de 8h45 par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi (Possibilité de dépassement, horaire définitif connu à l'issue de la période), soit 35 heures/semaine.

Conditions financières : 22,18€ par heure + la TVA au taux de 20%

La dépense sera inscrite au compte 611 du budget de la Commune.

Date de signature du contrat : **le 28/02/2019**